



28

20^{ème} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 27 Octobre au 07 Novembre 2014

PASSAGE DE SAINT MARIN A L'EPU
GENEVE, LE 29 Octobre 2014

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR : Nogozene Bakayoko

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne souhaite la bienvenue à la délégation de Saint Marin à l'occasion de son deuxième passage au mécanisme de l'Examen Périodique Universel et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport.

Ce rapport relève l'engagement constant du gouvernement de Saint-Marin dans la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau international qui se traduit par des initiatives prises dans divers domaines.

En effet, l'ensemble des mesures et politiques mises en place par le gouvernement de Saint Marin pour la promotion de l'égalité pour tous, telles que la lutte contre les discriminations, la protection des femmes, des enfants, des personnes âgées et handicapées, la lutte contre la violence intrafamiliale, ainsi que le renforcement des systèmes judiciaires, politiques et sociales, témoignent de l'importance consacrée par Saint Marin à ses obligations internationales et concourent utilement à la protection des libertés fondamentales.

Monsieur le Président,

Face aux défis que représentent la promotion et protection universelle des droits de l'homme, la délégation ivoirienne voudrait apporter son soutien au gouvernement de Saint Marin en lui soumettant les recommandations suivantes :

- Procéder à la ratification des instruments internationaux pertinents non encore ratifiés et assurer le suivi de la mise en œuvre des instruments ratifiés ;
- Renforcer les mesures de lutte contre la discrimination raciale, ethnique et religieuse, en mettant l'accent sur la sensibilisation et le suivi.

Pour terminer, nous encourageons le gouvernement de Saint Marin à poursuivre sa bonne coopération avec les mécanismes internationaux de protection et promotion des droits de l'homme.

Je vous remercie